MAIRIE DE PARIS

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets à Paris

2006

Sommaire

Le rapport présenté ci-après répond à l'obligation faite au maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter, à son conseil municipal, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Il représente un outil d'information essentiel quant à la transparence de la gestion des déchets des ménages à Paris.

Avant-propos	page	2
La prévention des déchets	page	3
Les déchets à Paris	page	5
La collecte	page	7
Le traitement	page	18
Les indicateurs financiers	page	24
Glossaire	page	27

Avant-propos

En 2006, un peu plus d'1,2 million de tonnes de déchets ont été collectées à Paris, soit + 0,25 % comparé à 2005. Ces résultats de collecte sont, certes, encore considérables mais la tendance à la stabilité, déjà enregistrée en 2006, est largement confirmée avec un ratio à l'habitant de 558 kg, tous déchets confondus.

Cette année, les performances de tri par habitant ont connu une nouvelle progression très sensible, chaque Parisien ayant trié environ 25 % de déchets en plus (36,7 kg/hab contre 30,7 kg l'année passée). Il semble que la mise en place d'un 2ème jour de collecte des bacs jaunes réponde à une attente des Parisiens. En parallèle, et toujours dans la perspective d'améliorer la qualité et la quantité des déchets triés et recyclés, la Ville de Paris a adressé le mémo du tri, édition 2006, à l'ensemble des quelque 850 000 foyers parisiens via le journal *A Paris* de mars. Le geste de tri acquis par les habitants, il faut donc maintenant se donner les moyens de capter les déchets recyclables des professionnels, dont le gisement de cartons et papiers est évalué à 150 000 tonnes.

2006 aura été également l'année de la concrétisation des actions pour la prévention des déchets, avec l'organisation d'un 3ème Forum consacré à ce thème au cours duquel ont été dévoilés les axes majeurs du plan. Ce plan, élaboré en concertation avec les partenaires de la Ville, devrait être finalisé et présenté au Conseil de Paris en fin d'année 2007. S'inscrivant sur le plan environnemental dans la lignée du Plan climat, du Plan des déplacements et de l'Agenda 21, il proposera en cohérence avec la politique menée par le SYCTOM, de développer une gestion plus durable des déchets en diminuant la part de l'incinération et de l'enfouissement au profit de la prévention, du réemploi, du recyclage et du développement de nouvelles filières de traitement.

La tâche ne sera pas aisée pour parvenir, à terme, à une réduction significative de la quantité de déchets produits et par conséquent des nuisances liées à leur élimination mais le processus est en marche et la Ville de Paris et ses partenaires mettront en œuvre tous les moyens nécessaires.

FAITS MARQUANTS EN 2006

1°) 3ème édition du Forum des déchets à Paris avec création d'une exposition itinérante intitulée « Moins de déchets à Paris ? C'est possible ! »

2°) Phase finale de l'extension à tout Paris de la collecte bihebdomadaire des bacs jaunes.

3°) Lancement en mars du système RAMEN, logiciel de gestion centralisée de l'enlèvement des encombrants. Un an après, ce sont entre 800 et 1 000 enlèvements qui sont réalisés chaque jour. Grâce à ce système, une caractérisation des objets ramassés a été possible et permettra ainsi de renforcer le tri de matériaux en déchetterie par la mise en place d'une méthode adaptée à leurs volumes.

4°) Fermeture définitive au 28/02/2006 de l'usine d'incinération d'Issy les Moulineaux, reconvertie en centre de transfert en attendant l'ouverture d'Isséane à l'automne 2007.

5°) Renégociation du marché de gestion des déchetteries en mars et de celui de collecte du verre en décembre.

La prévention des déchets

Après avoir relevé le défi du tri, mis en place dès 2002 sur tout Paris, et parce que le recyclage à lui seul ne peut résoudre l'augmentation constante du volume de nos poubelles, la Mairie de Paris est désormais engagée dans la **prévention des déchets**.

Produire moins de déchets, c'est réduire le nombre d'installations nécessaires à leur traitement et donc, pour une collectivité, maîtriser les coûts d'élimination, qui ont été multipliés par 7 en 20 ans.

Produire moins de déchets ou éviter d'en produire, cela signifie consommer ou produire autrement. C'est aussi un moyen de réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre produites lors de la fabrication ou du transport d'un produit et de préserver les ressources naturelles.

Seuls des changements profonds de nos comportements d'achats et des modes de production pourront faire baisser, de manière significative, les quantités de déchets.

Le rôle de la Ville est essentiel : elle dispose de nombreux leviers pour impulser ces changements.
C'est pourquoi elle s'est lancée dès 2004 dans l'élaboration d'un plan de prévention des déchets avec la définition d'objectifs et d'un plan d'actions pour les atteindre.

Les objectifs du plan :

- Baisser de façon significative certains gisements de déchets, comme les publicités non adressées, les sacs de caisse, les bouteilles d'eau en plastique, le gaspillage alimentaire, les produits à usage unique.
- Renforcer le réemploi et la réparation et, par là même, développer l'économie sociale et locale.
- Rendre la notion de développement durable plus concrète.
- Améliorer la gestion des déchets dangereux.
- Faire appliquer strictement la responsabilité du producteur.

Après concertation, le plan devrait être voté en conseil de Paris en fin d'année 2007

D'ores et déjà, la Ville a lancé un certain nombre d'actions en 2006 :

▶ Une exposition grand public a été conçue et exposée dans les XIème et XVIIIème arrondissements. Elle a vocation à être mise à disposition des mairies et des écoles. En complément aux panneaux, elle propose une montagne de déchets fictive, un caddie « achats malins », des dépliants illustrant les bons gestes de prévention et un quizz pédagogique.

▶ Insertion d'un volet Prévention dans l'édition 2006 du Mémo du tri adressé aux 800 000 foyers parisiens via le journal « A Paris » de mars.

▶ Une large concertation avec les commerçants a été lancée pour supprimer la distribution de sacs plastiques à usage unique à Paris, qui représentent 8 000 à 10 000 tonnes de déchets. Elle devrait aboutir à la signature d'une charte en 2007.

▶ Le soutien aux acteurs du réemploi s'est amplifié :

- Mise en place d'un partenariat avec Emmaüs pour la récupération des téléphones portables usagés.
- Poursuite de l'imlantation de containers à vêtements sur la voie publique : 1 900 tonnes collectées.
- Création à titre expérimental de la première ressourcerie parisienne dans le XVIIIe arrondissement.

▶ Le 3e forum sur les déchets intitulé « **Moins de déchets à Paris ? C'est possible !** » s'est tenu en octobre.

Les temps forts du forum...

- Collecte de téléphones portables usagés au profit de l'association Emmaüs pendant toute la durée du forum.
- Présentation du recyclage / reconditionnement des ordinateurs des services devenus obsolètes, par l'association Ecod'Air.
- Transformation par des artisans de bâches de communication éphémère en sacs très solides et à longue durée de vie
- Conseils permanents sur le tri et sur les éco-gestes...
- Présentation du lombricompostage en appartement

Comme pour les deux versions précédentes, ce forum a été conçu et réalisé avec le souci de produire le minimum de déchets : aucun tirage spécifique de documents, remise parcimonieuse d'information sur papier aux visiteurs en les invitant à se rendre sur les sites, réutilisation d'une structure existante équipée d'un plancher utilisé « brut » sans revêtement provisoire.

Avec plus de 10 000 visiteurs, ce forum a prouvé que les citoyens sont de plus en plus sensibles à cette question environnementale cruciale qu'est la gestion des déchets.

Et demain ?

▶ Présentation du plan de prévention des déchets pour Paris au Conseil de Paris après concertation avec les partenaires institutionnels et associatifs.

▶ Mise en place du tri dans les établissements scolaires municipaux.

▶ Retour des ambassadeurs du tri dont la mission s'élargira aux messages de prévention.

▶ Communication importante sur les DEEE et la reprise du « un pour un » obligatoire pour les distributeurs.

▶ Participation à un projet européen de prévention des déchets.

▶ Extension du tri aux déchets des professionnels.

▶ Mise en place du tri dans tous les jardins municipaux.

Les déchets à Paris

> LE GISEMENT

COMPOSITION DE LA POUBELLE PARISIENNE

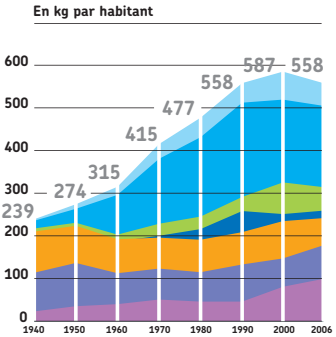

La production de déchets depuis 1940

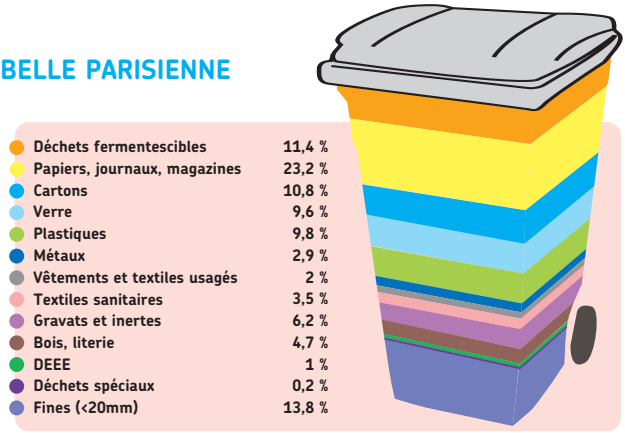

La composition de la poubelle parisienne est reconstituée à partir de l'analyse du contenu des différents bacs, ramenée au tonnage de chaque collecte.

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR ARRONDISSEMENT EN 2006

Arrt	Population INSEE 2005	Taux habitat Vertical	Production totale de déchets en kg/hab.	Arrt	Population INSEE 2005	Taux habitat Vertical	Production totale de déchets en kg/hab.
1er	17 000	54 %	1 488	11e	150 500	87,3 %	555
2e	19 800	59 %	1 437	12e	139 100	90,9 %	484
3e	34 500	62 %	683	13e	177 900	92,8 %	452
4e	31 000	64,1 %	773	14e	134 200	86,4 %	485
5e	59 300	78,7 %	606	15e	231 500	92,5 %	454
6e	44 903	62 %	781	16e	146 900	80,4 %	597
7e	55 700	71 %	696	17e	160 300	82 %	529
8e	39 200	48,6 %	1 630	18e	188 500	89 %	483
9e	58 800	70,1 %	790	19e	185 400	91,5 %	434
10e	89 600	81,4 %	611	20e	188 600	88,9 %	426
				Total	**2 153 600**	**84,1 %**	**558**

Le ratio kg/hab/an inclut déchets ménagers et professionnels collectés par la Mairie de Paris, (cf. tableau sur l'organisation générale en page suivante), ce qui explique des disparités notables dans les arrondissements à forte activité économique mais à faible population tels que les 1er, 2e et 8e arrondissements.

Ainsi, on estime à 400 000 tonnes, soit 1/3 des déchets collectés par la Ville, les déchets produits uniquement par les entreprises et commerces de la Capitale. En ôtant cette part non négligeable dans le calcul, le poids de déchets produits annuellement par Parisien est égal à **372,5 kg,** résultat conforme à la moyenne nationale.

> L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

L'ORGANISATION GÉNÉRALE

<table>
<tr><th colspan="6">Déchets ménagers et assimilés</th></tr>
<tr><th>Déchets de la collectivité</th><th colspan="3">Déchets des ménages</th><th colspan="2">Déchets assimilés</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Déchets des espaces verts, de nettoiement, des services administratifs</td><td rowspan="2">Déchets encombrants et déchets dangereux</td><td colspan="2">Déchets issus de la poubelle des ménages</td><td rowspan="2">Déchets des artisans et commerçants collectés avec les ordures ménagères</td><td rowspan="3">Déchets industriels banals collectés séparément</td></tr>
<tr><td>Collecte sélective du verre, des vieux papiers, des emballages et des petits appareils électriques</td><td>Ordure ménagères non triées</td></tr>
<tr><td colspan="5">Déchets collectés par la Ville de Paris</td></tr>
</table>

La Ville de Paris collecte les déchets → **Le SYCTOM de l'agglomération parisienne traite les déchets**

Le Conseil de Paris vote la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale des professionnels pour l'enlèvement des déchets non ménagers (contrats DNM). La Ville de Paris organise la collecte des déchets.

Population desservie à Paris :
2 153 600 habitants

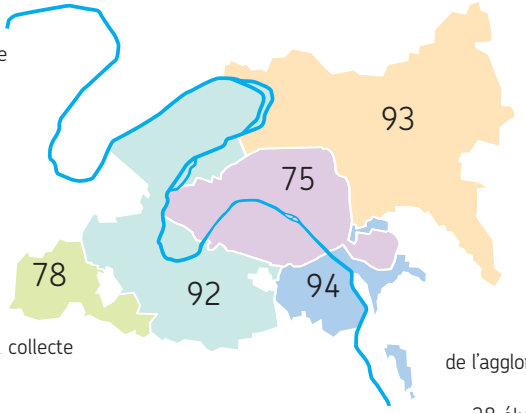

Le SYCTOM de l'agglomération parisienne (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) a été créé en 1984. La Ville de Paris et 84 autres communes adhérentes lui ont délégué leurs compétences de traitement des ordures ménagères.

Le Comité du SYCTOM de l'agglomération parisienne, présidé par François Dagnaud, comprend 38 élus dont 12 conseillers de Paris.

Population desservie par le SYCTOM :
5 480 000 d'habitants

La collecte

À Paris, l'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la Propreté et de l'Eau. En 2006, les services municipaux ont ainsi assuré en régie la collecte dans les 5e, 6e, 8e, 9e, 12e, 14e, 16e, 17e et 20e arrondissements. La collecte des 2e, 3e et 19e arrondissements a été assurée en organisation mixte à la suite de la remunicipalisation ; celle des autres arrondissements a été réalisée par des entreprises privées.

> LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

En 2006, la collecte des déchets des ménages s'est faite :

soit en porte-à-porte :

- pour les ordures ménagères et assimilées > bacs à couvercles verts ramassés quotidiennement
- pour le verre > bacs à couvercle blanc ramassés une fois par semaine
- pour les déchets recyclables hors verre (papier, carton, bouteilles plastiques, etc.) > bacs à couvercle jaune ramassés deux fois par semaine, excepté pour le 19e arrondissement (une fois).

Dans ces 3 cas, les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés, mis à disposition par la Ville de Paris dans l'ensemble des immeubles. Le volume de ces bacs varie entre 120 et 750 litres et la dotation par immeuble est fonction des besoins constatés.

soit en apport volontaire :

- pour le verre > colonnes à verre situées sur la voie publique
- pour les déchets recyclables, les encombrants et les produits toxiques > apport dans les cinq déchetteries de la Ville.

soit sur appel :

- pour les encombrants et pour les produits dangereux > prise en charge en pied d'immeuble par les services de propreté sur rendez-vous auprès du serveur Paris Info Mairie 39 75 ou en ligne sur paris.fr.

> NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS

■ RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉCHETS

Décomposition des tonnages	2004	2005	2006
Ordures ménagères et assimilés	**1 014 731**	**998 009**	**988 948**
Bac à couvercle vert	921 042	905 826	892 179
Détritus des marchés	18 100	18 400	17 900
Autres déchets collectés sur voie publique	58 571	57 874	61 216
Déchets des services de la Ville de Paris	9 114	8 026	3 845
Déchets recyclables déclassés	7 904	7 883	13 808
Déchets recyclables triés* (bacs jaunes)	**54 960**	**57 296**	**65 243**
Verre (bacs blancs + colonnes)	**51 396**	**52 880**	**55 035**
Encombrants et déchetteries	**73 340**	**83 416**	**87 659**
Ménages (Collecte voie publique et apport en déchetterie)	69 149	79 116	83 005
Services de la Ville de Paris	4 191	4 300	4 654
Déchets verts incinérés	**9 268**	**6 933**	**4 784**
DTQD	**207**	**286**	**210**
Total	**1 203 902**	**1 198 820**	**1 201 879**

* Hors déclassement.

LES ORDURES MÉNAGÈRES : COMPOSITION DU BAC VERT

Déchets fermentescibles	13,3 %
Papiers, journaux, magazines	23,3 %
Cartons	12,2 %
Verre	6,1 %
Plastiques	11,5 %
Métaux	3 %
Vêtements et textiles usagés	2,4 %
Textiles sanitaires	4,3 %
Gravats et inertes	2,8 %
Bois	3,1 %
Déchets spéciaux	0,6 %
Fines < 20 mm	16,5 %

La composition du contenu du bac vert est analysée selon un MODECOM (méthode de caractérisation des OM mise au point par l'ADEME)

LES DÉCHETS RECYCLABLES : COMPOSITION DU BAC JAUNE

Recyclables	**79,9 %**
Journaux, magazines	52,7 %
Autres papiers	9,3 %
Cartons	11,2 %
Plastiques	4,1 %
Métal	1,1 %
Tetrabrick	0,8 %
PAM (ou PEM)	0,7 %
Refus de tri	**20,1 %**
Ordures ménagères	11,7 %
Sacs et films plastiques	1,5 %
Verre	1 %
Autres erreurs de tri	2,6 %
Fines	3,3 %

COMPOSITION DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Matériaux, construction	**77,7 %**
Gravats	53,3 %
Bois	15,5 %
Ferraille	5,2 %
Cartons	0,7 %
Papier	0,8 %
Divers	2,2 %
Équipement de la maison	**22,3 %**
Mobilier	8,8 %
Literie	5,3 %
DEEE blanc	6,2 %
DEEE brun	1,6 %
DEEE gris	0,5 %

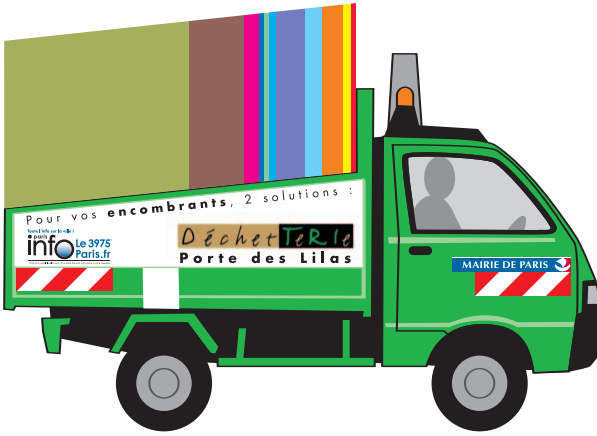

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le 20 juillet 2005, la directive européenne en matière d'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques a été transposée en droit français (décret n° 2005-829). Elle impose l'obligation aux producteurs de prendre en charge l'élimination et aux distributeurs, pour tout achat d'un produit neuf, de récupérer l'ancien équipement. Toutefois, les dispositifs prévus par le décret ne seront mis en place qu'en 2007.

Bilan quantitatif

Catégories de déchets	Mode de collecte	Tonnages
Tout venant	Sur appel et en déchetterie	71 840 t
Gravats	Dépôts sauvages et en déchetteries	6 000 t
Ferrailles	Dépôts sauvages et en déchetteries	3 870 t
Papiers cartons	Déchetteries	1 250 t
Bois	Déchetteries	100 t

- les objets encombrants des ménages sont dirigés vers les centres de tri du SYCTOM pour la récupération de certains matériaux
- les ferrailles sont acheminées directement vers les filières spécifiques de recyclage.
- les gravats (des particuliers) font l'objet d'un tri dans des centres dédiés.

Pour améliorer les performances du recyclage et limiter l'enfouissement, la Ville de Paris prévoit de multiplier le nombre de déchetteries, en créant des structures de proximité de plus petite échelle, intégrées dans le paysage urbain et accessibles à pied. Ces mini déchetteries intégreront un système de ressourceries associées.

> PERFORMANCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

RÉPARTITION DES MULTIMATÉRIAUX ET DU VERRE

Répartition par arrondissement des déchets recyclables collectés (en kg/an/habitant)

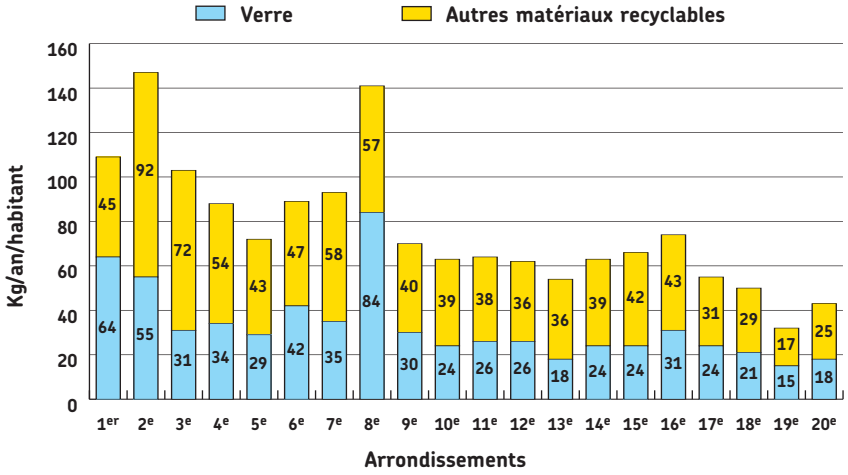

PART DES DÉCHETS RECYCLABLES SUR LE TOTAL DES DÉCHETS COLLECTÉS

Moins de 8 % : 1er et 19e arrondissements,

de 8 à 12 % : 2e, 4e, 5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 13e, 16e, 17e, 18e et 20e arrts

Plus de 12 % : 3e, 7e, 12e, 14e et 15e arrts.

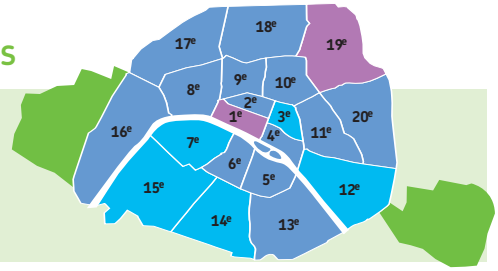

Dans les 2e et 3e arrondissements, où la part des déchets professionnels est très importante en raison d'une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective 5 jours par semaine pour les emballages des commerçants grossistes a permis d'augmenter de façon significative les performances de tri de l'arrondissement.

ÉVOLUTION DES PERFORMANCES (en kg/hab.)

Année	2004	2005	2006
Déchets recyclables (hors verre)	29,6	30,7	36,7
Verre	24,2	24,9	25,6

L'évolution sensible du pourcentage de déchets triés pour 2006 (+ 20 %) est imputable à la mise en place du 2e jour de collecte hebdomadaire des bacs jaunes.
Par ailleurs, l'extension de la collecte des multimatériaux pour les professionnels est à l'étude : des expérimentations effectuées dans certains arrondissements à forte activité économique ont montré un potentiel d'augmentation intéressant.

> LA GESTION DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

LES DÉCHETS NON MÉNAGERS

À Paris, on estime leur gisement à 400 000 tonnes. Sur le plan réglementaire, l'élimination de ces déchets relève de la responsabilité des entreprises. Toutefois, pour des raisons de commodité, la Ville de Paris propose un service payant de collecte de ces déchets, réalisé en même temps que la collecte des ordures ménagères. Les déchets sont stockés dans des bacs spéciaux (bacs à couvercle beige).

Au-delà d'une franchise de 330 l, le prix est calculé en fonction du volume produit. En 2006, le nombre de contrats DNM mis en œuvre par la Ville de Paris se monte à 2 800 pour un volume équivalant à 120 000 t. Concernant leurs déchets valorisables (papiers, cartons, plastiques), les professionnels peuvent intégrer et participer à la collecte sélective existante des déchets recyclables. Une réforme de la tarification est à l'étude pour 2007 qui devrait inciter les professionnels à trier leurs déchets.

Par ailleurs, la Ville a mis en place quelques collectes sélectives dédiées dans certains quartiers spécifiques des 2e, 3e et 8e arrondissements à très forte concentration d'activités de bureau ou de commerces.

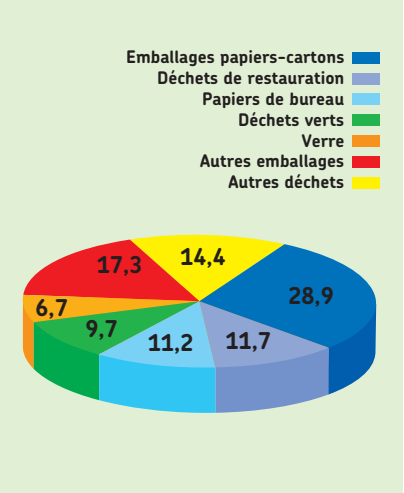

LA GESTION DES ENCOMBRANTS ET PRODUITS TOXIQUES

L'apport volontaire en DéchetTeRie

La Ville de Paris met à disposition des Parisiens, outre la prise en charge à domicile, 5 déchetteries et 2 espaces propreté en accès gratuit. Ces espaces de collecte permettent, d'une part, la récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants, en vue de leur valorisation en filière de recyclage ou en centre de tri et, d'autre part, de collecter les produits toxiques (batteries automobiles, piles, etc.) afin de les acheminer vers les filières de traitement spécialisées, empêchant la dispersion des produits toxiques par dépôt sauvage ou par incinération.

- **Déchetterie :** lieu clos et gardé destiné aux objets encombrants, aux déchets recyclables et aux déchets toxiques.
- **Espace propreté :** équipement destiné au tri, de taille réduite.

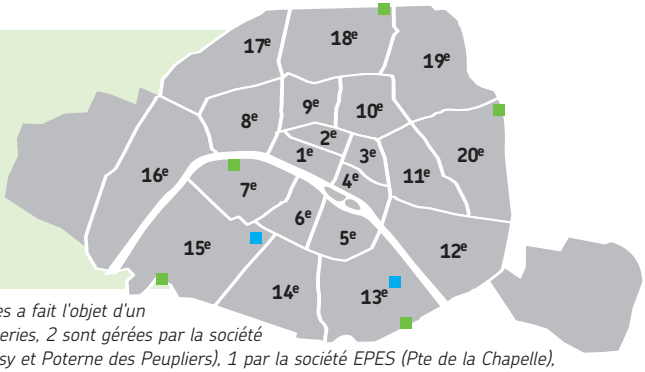

En février 2006, la gestion des déchetteries a fait l'objet d'un renouvellement de marché : sur 5 déchetteries, 2 sont gérées par la société DERICHEBOURG-POLYURBAINE (Quai d'Issy et Poterne des Peupliers), 1 par la société EPES (Pte de la Chapelle), et 2 sont en régie (Invalides et Pte des Lilas). Avec ces nouveaux marchés, il a été mis fin à la mise à disposition de caissons mobiles sur voie publique pour le regroupement puis le transfert des encombrants.

Dans le souci d'optimiser la gestion des objets encombrants et de mieux faire connaître aux Parisiens le service gratuit offert par les déchetteries, les petits véhicules de collecte des encombrants ont été équipés début 2006 de bâches latérales sur lesquelles on peut lire : « Pour vos encombrants, 2 solutions : prendre rendez-vous au 3975 ou sur paris.fr, ou l'apport en déchetterie ». Ce sont 130 porters qui sillonnent Paris, indiquant selon leur arrondissement de rayonnement, le nom de leur déchetterie de déversement.

... ou la prise en charge à domicile

Pour les Parisiens qui ne peuvent se rendre en déchetterie, ils peuvent demander l'enlèvement de leurs encombrants au pied de l'immeuble simplement en téléphonant au 3975 et, depuis mars 2006, à tout moment directement en ligne sur paris.fr, grâce au déploiement d'un logiciel de gestion centralisée pour l'enlèvement des encombrants. Ce logiciel intitulé RAMEN pour « RAMassage des ENcombrants » permet ainsi une planification plus aisée des itinéraires d'enlèvement, un suivi en temps réel des services réalisés, la localisation des dépôts signalés et des dépôts sauvages « récurrents », et d'adapter les moyens humains et matériels à la collecte des objets encombrants selon les secteurs et donc fournir une meilleure réactivité au service du Parisien.

Que le RDV soit pris par le 3975 ou sur paris.fr, l'enlèvement en pied d'immeuble est réalisé dans la demi-journée suivante. Ce « plus » apporté aux Parisiens et la facilité de prise de RDV grâce à la mise en place de RAMEN, relayée par une communication d'envergure en octobre, ont montré leur efficacité : d'à peine 25 % auparavant, les demandes d'enlèvement signalées ont atteint 34 % en décembre. L'information sur ce service a également été faite auprès de l'ensemble des bailleurs et syndics d'immeubles parisiens par diffusion systématique d'affiches et lors du Salon annuel de la Copropriété.

Bilan de l'application RAMEN

Enlèvements

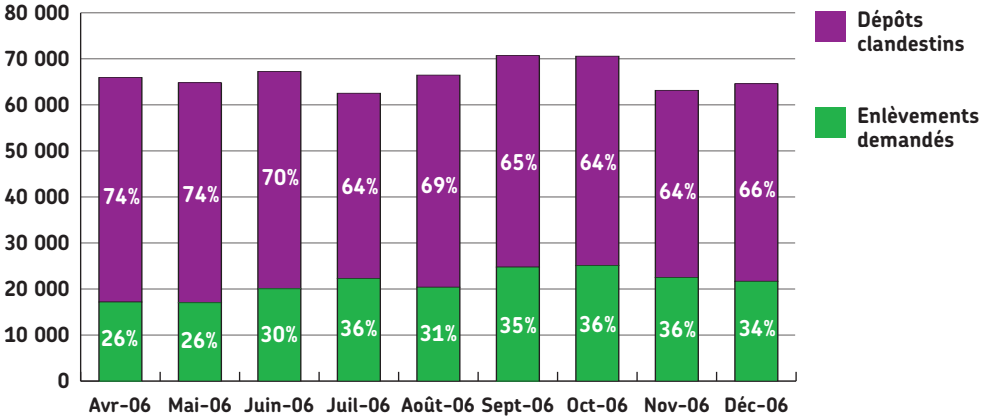

Les capacités du logiciel permettent de ressortir des statistiques pointues : ainsi sur l'année 2006, 8 % des objets encombrants collectés étaient des DEEE, dont 42 000 téléviseurs -certainement dûs à l'effet Coupe du Monde- 32 000 réfrigérateurs et 15 000 aspirateurs. On peut donc projeter que sur l'année 2007, avec l'obligation de reprise du « 1 pour 1 » faite aux distributeurs, le taux de collecte des encombrants devrait baisser.

DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI

Par ailleurs, en matière d'élimination des encombrants, dans le cadre de l'élaboration du Plan de prévention des déchets pour Paris, la nécessité de soutenir la mise en place de ressourceries dans la Capitale s'est imposée à la municipalité parisienne. Les ressourceries sont des points où les particuliers peuvent venir déposer des objets (électroménager, meubles, quincaillerie mais aussi livres, textiles...) dont ils souhaitent se débarrasser mais qui peuvent être encore utilisés, réparés ou en partie réemployés, ou sinon recyclés.

Une telle structure présente en effet plusieurs intérêts pour la Ville :

- Sur le plan **environnemental** tout d'abord, elle permet de détourner certains flux de déchets aujourd'hui envoyés en centre d'enfouissement ou dans les usines d'incinération.
- Sur le plan **financier**, elle contribue à réduire les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets encombrants des ménages.
- Sur le plan social enfin, elle permet de développer **l'emploi et la réinsertion** des personnes en difficulté et de leur favoriser l'accès à des biens de consommation.

> LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

LES AGENTS : LES DIFFÉRENTS MÉTIERS ET LA FÉMINISATION

Répartition	Entreprises		Régie		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Rippeurs	0	459	151	4 770	5 380
Conducteurs	0	364	2	665	1 031
Chefs d'équipe	1	17	13	542	573
Agents de maîtrise	1	44	26	310	381
Total	2	884	192	6 287	7 365

LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE :

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter.
- Les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuit, horaires, moyens matériels nécessaires).
- Les médiateurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri.

L'actualité du début de l'année 2006 a été particulièrement marquée par l'épisode de grippe avaire qui menaçait d'atteindre l'ouest de l'Europe. Pour parer à toute éventualité, la Ville de Paris s'est dotée d'équipements de collecte spécifiques et a mené, une semaine durant en mars, dans le 20e arrondissement, une expérience de collecte dans les conditions de pandémie. Cette expérience a démontré la pénibilité de la collecte en de telles conditions et permis de voir quels points d'équipement et d'organisation pouvaient être améliorés.

LA FÉMINISATION DES MÉTIERS DE LA PROPRETÉ

Le service technique de la propreté de Paris, comme tout secteur à caractère essentiellement technique, présente un faible taux de féminisation. Pourtant, depuis 2002, et l'ouverture aux femmes du métier d'éboueur, la part de femmes en poste ne cesse d'augmenter.

En 2006, elles sont 151 à exercer les fonctions d'éboueure et sont toujours plus nombreuses à postuler. Pour accueillir au mieux ces agents d'un « genre nouveau », les ateliers sont progressivement adaptés, notamment par la réalisation de vestiaires et sanitaires séparés (16 ateliers adaptés au total, dont 5 sur l'année 2006). Les travaux engagés permettent fin 2006 l'accueil de 196 femmes (300 à fin 2007).

IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES

- Ateliers mixtes
- Ateliers locaux de personnel de propreté
- Ateliers de petits engins (nettoiement des trottoirs et collecte des encombrants)
- Garages de bennes
- Terrains ou points relais (fixes et mobiles) : espaces à l'usage des services techniques de la Ville, pour y transférer les encombrants collectés par les porteurs.

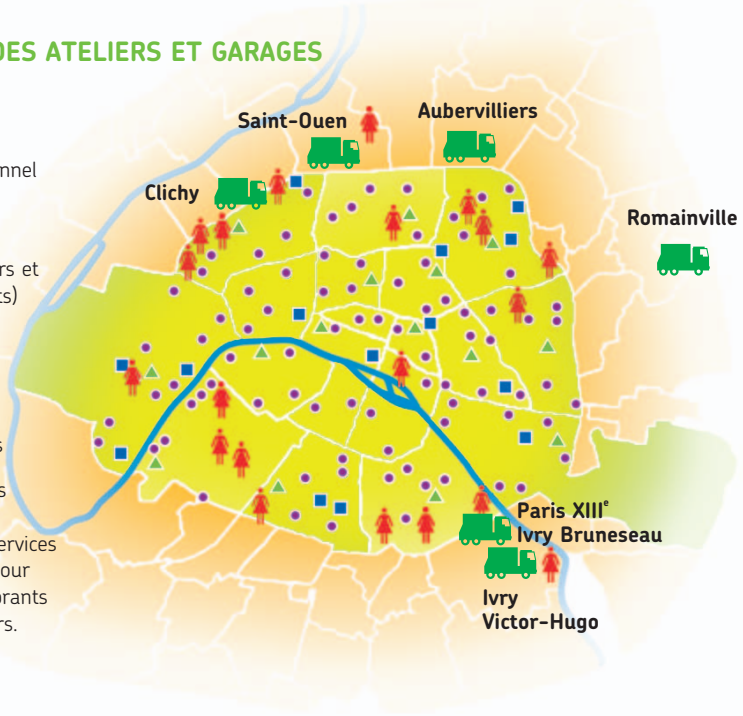

LES VÉHICULES

À Paris, 515 bennes, toutes conformes aux normes françaises et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit, assurent la collecte des déchets ménagers et assimilés. Elles sont équipées de caissons de 7 à 22 m³ pour s'adapter à la topographie des voies parisiennes.

TYPES DE VÉHICULES	RÉGIE	PRIVÉ (1)	TOTAL
Bennes (OM, MM, Verre)	**247**	**253**	**500**
dont GNV	156	230	386
électriques	18		18
diesel	73	23 (2)	96
Bennes pour encombrants	**15**	**0**	**15**
dont GNV	8		8
Utilitaires pour collecte encombrants	**202**	**16**	**218**
Laveuses (chaussée + trottoir)	**242**	**24**	**266**
dont GNV	39	24	63
Aspiratrices (chaussée + trottoir)	**225**	**16**	**244**
dont GNV	69	9	88

(1) L'augmentation du parc de bennes des entreprises (+10 % par rapport à 2005) est due à la mise en place de la collecte sélective bihebdomadaire. En régie, ce nouveau rythme de collecte s'ést effectué à moyens constants, et n'a donc eu aucune incidence sur le parc de bennes.

(2) A noter : lors du renouvellement des marchés de collecte du verre en décembre, il a été stipulé que tous les véhicules de collecte du privé devaient désormais fonctionner au GNV à échance d'un an de période transitoire.

Le ramassage des déchets en nombre de sorties de véhicules par jour :

Collecte OM : 315 sorties le lundi – 272 de mardi à vendredi – 238 le samedi et 168 le dimanche (en raison du faible taux de présentation ce jour-là qui se reporte par conséquent sur la journée du lundi) parcourant environ 600 itinéraires. Chaque benne effectue au moins 2 itinéraires par sortie.

Collecte MM : 371 sorties hebdomadaires pour les déchets recyclables (hors verre) contre 285 en 2005, la différence correspondant à la 2ème phase de mise en place de la collecte bihebdomadaire des bacs à couvercle jaunes sur les 1er, 4e, 7e, 8e, 9e, 12e, 15e, 16e, 17e, 18e et 20e arrondissements. S'ajoutent à ces 371 sorties 11 réservées à la collecte des papiers et cartons des professionnels et des administrations, soit un total général de 382 sorties pour les déchets recyclables hors verre.

Collecte verre : 147 sorties hebdomadaires dont 35 spécifiques pour les GPV (gros producteurs de verre). Le marché ayant été renouvelé au 8/12/2006, les modifications inhérentes ne seront chiffrables que pour l'année 2007.

Des véhicules moins polluants

La Ville de Paris s'est engagée depuis 2001 dans la diminution de la pollution due à son parc de véhicules et notamment aux véhicules de collecte.

Les différentes mesures prises :

- acquisition par la régie de bennes fonctionnant exclusivement au GNV.
- Lors des renouvellement des marchés de collectes, obligation pour les prestataires privés d'équiper la totalité de leur parc du même type de véhicules au terme d'une période transitoire d'un an.
- Pour les autres véhicules de propreté (petits utilitaire ou engins de nettoiement), l'acquisition de véhicules au GNV a également été privilégiée.

Le GNV est une énergie peu polluante, de la production à l'utilisation : sa combustion dans un moteur thermique produit ainsi 25 % en moins de CO_2 (gaz contribuant à l'effet de serre) par rapport aux carburants classiques, elle n'émet ni odeur ni fumées, ni benzène, ni toluène, ni butadiène, nocifs pour la santé. Le GNV permet une réduction sensible des nuisances sonores grâce aux très faibles vibrations émises par le moteur (moins 50 %). Il contribue ainsi au confort et au bien-être des utilisateurs de véhicules mais aussi des riverains. Bien que présentant un surcoût d'environ 20 % par rapport aux bennes fonctionnant au gazole, l'achat de bennes GNV fait l'objet de subventions de la Région Île-de-France. Cette différence est donc intégralement compensée.

- optimisation des circuits et dispositifs de collecte

Les résultats obtenus fin 2006 :

- 63 % du parc régie et 91 % du parc privé sont équipés de bennes au GNV
- l'indice de pollution générée par les bennes a été divisé par 6 en 5 ans

LES BACS DE COLLECTE ET LES COLONNES À VERRE

Les bacs sont mis gratuitement à la disposition des ménages par la Ville de Paris, et moyennant versement d'une redevance pour la collecte des entreprises sous contrat. Ils sont réparés ou remplacés sur simple demande.

Parc de conteneurs au 31/12/2006

MIS GRATUITEMENT À DISPOSITION DES MÉNAGES						Attribués aux professionnels en contrat avec la Ville	
Bacs à couvercle vert (OM)		Bacs à couvercle jaune (MM)		Bacs à couvercle blanc (verre)		Bacs à déchets non ménagers (DNM)	
Nbre	Volume en litres	Nbre	Volume en litres	Nbre	Volume en litres	Nbre	Volume en litres
241 815	64 120 650	100 332	26 777 430	56 755	9 061 380	16 790	6 311 570

Les bacs sont fournis par deux sociétés : CITEC et Plastic Omnium qui en assurent également la maintenance et le renouvellement.

Société	Arrondissements	Date de fin de marché
CITEC Environnement	5e - 6e - 11e - 12e - 20e	mars 2008
	8e - 17e	décembre 2009
PLASTIC OMNIUM	1er - 2e - 3e - 4e - 7e - 15e	décembre 2007
	9e - 10e - 13e - 16e	septembre 2008
	14e - 18e - 19e	décembre 2009

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des déchets à Paris, les services de propreté avaient équipé en 2003 les bacs à couvercle jaune d'autocollants en braille permettant aux personnes non voyantes d'identifier ce bac et ainsi de pouvoir trier leurs déchets. Ces autocollants se révélant fragiles sur la durée, il a été demandé aux fournisseurs de bacs de faire directement graver les couvercles des bacs. La mise en place de ces nouveaux bacs se fait depuis au fur et à mesure des remplacements des bacs détériorés.

Colonnes à verre :

1 047 colonnes à verre, insonorisées à 92 %, sont à disposition des Parisiens sur la voie publique dans tout Paris. Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé) qui sert 65 % des habitations. Le dispositif d'insonorisation a été un critère déterminant dans le choix de ces colonnes.

A l'occasion de la Fête de la Musique 2006, la DPE a mené une expérience d' « habillage » spécifique des 8 colonnes implantées sur les points les plus festifs et invitant le public à y déposer ses bouteilles en verre, très nombreuses lors des manifestations de rues. Cette expérience devrait être renouvelée en 2007 et étendue à d'autres manifestations.

Il existe également 4 colonnes à verre enterrées situées sur l'avenue d'Italie et une Porte d'Aubervilliers. Ce dispositif présente de nombreux avantages par rapport aux colonnes dites « aériennes » : diminution sensible du bruit lors des dépôts de verre puisque le caisson se trouve dans le sol, accessibilité à tous (1,10m de hauteur), diminution de l'encombrement au sol, plus esthétique, fréquence de vidage réduite car capacité de contenance supérieure). 8 implantations supplémentaires sont prévues pour 2007 : 3 dans le 18e et le 10e, 1 dans le 12e et le 11e.

Horaires de collecte :

Les collectes d'ordures ménagères et de produits recyclables (sauf verre) ont lieu dans la même tranche horaire.

Globalement la collecte s'effectue pour moitié le matin, et pour moitié en soirée. Lors des réorganisations progressives, les collectes matinales des ordures ménagères ont été réparties sur toute la tranche horaire au lieu de se trouver concentrées en début de matinée. Cette réorganisation, tout en permettant une économie substantielle de moyens, a permis de réduire, avant 6 heures, l'impact des nuisances sonores liées aux contraintes matinales.

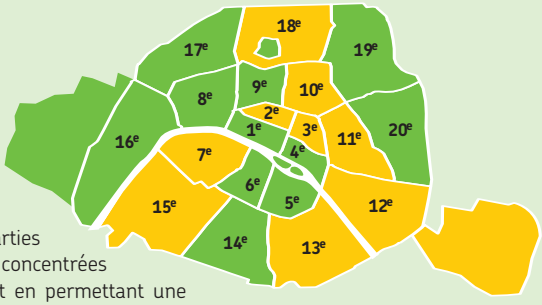

Le matin ou le soir : Le matin : 6 heures - 12 heures Le soir : 17 heures - 23 heures

LES SOCIÉTÉS PRIVÉES ASSURANT UNE PARTIE DE LA COLLECTE

Sur la moitié des arrondissements, la collecte est confiée à des entreprises privées. Les marchés, conclus pour 3 ans, ont été renégociés au cours de l'année 2005. La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables relève donc de prestataires privés pour les arrondissements suivants : 1er, 4e, 7e, 10e, 11e, 13e, 15e, 18e. Trois arrondissements (2e, 3e et 19e) ont été remunicipalisés, les prestations privées se réduisant à la mise à disposition des bennes et des chauffeurs.

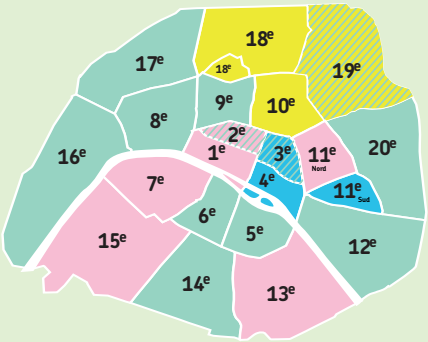

Prestataires
- RÉGIE
- PRIVÉ ONYX-VÉOLIA
- PRIVÉ SITA-SUEZ
- PRIVÉ NICOLLIN

RÉGIE AVEC MISE À DISPOSITION DE BENNES
- ONYX-VÉOLIA
- SITA-SUEZ
- NICOLLIN

La collecte du verre

La collecte du verre est assurée par des prestataires privés.

Collecte du verre	Prestataire	Fin du marché
Colonnes (collecte + maintenance)		
Tout Paris	PATÉ	juin 2007
En porte-à-porte		
1er-2e-3e-4e-11e-12e-19e-20e	SITA	décembre 2006
9e-10e-16e-17e-18e	SEPUR	décembre 2006
5e-6e-7e-8e-13e-14e-15e	DRAGUI TRANSPORTS	décembre 2006

Le traitement

Le traitement des déchets collectés par la Ville de Paris est confié pour la plus grande partie au SYCTOM de l'agglomération parisienne, à l'exception du verre, repris directement par la société Saint-Gobain, et des ferrailles et gravats acheminés directement dans les filières de traitement.

Au sein du SYCTOM, le traitement s'appuie sur 3 types d'installations :

Les usines d'incinération

Elles réduisent le tonnage des déchets de 2/3 et produisent, à partir de la combustion, de la vapeur permettant de chauffer l'équivalent de 400 000 logements, et de l'électricité. > C'est la valorisation énergétique. Les usines d'incinération du SYCTOM sont situées à Saint Ouen et Ivry Paris XIII. L'année 2006 a été marquée par l'arrêt, en février, de l'usine d'Issy-les-Moulineaux. Son remplacement par un nouveau centre de traitement dénommé Isséane répondant aux normes environnementales les plus strictes est prévu pour la fin de l'année 2007.

Les centres de tri

Ils reçoivent les déchets triés par les habitants, et les objets encombrants collectés en déchetterie. Ces déchets sont alors séparés par type de matériau et dirigés vers les filières de recyclage. > C'est la valorisation matière. Les centres de tri du SYCTOM se trouvent à Ivry-Paris XIII, Romainville et Nanterre.

Les centres de stockage de déchets ultimes (ou CSDU)

Ils recueillent les déchets dits « ultimes » c'est-à-dire qui ne peuvent être incinérés ou valorisés. Ces déchets enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane) récupéré pour produire de l'électricité. Les CSDU sont classés en 3 catégories : CSDU 1 = déchets spéciaux ou toxiques, CSDU 2 = déchets ménagers et assimilés, et CSDU 3 pour les déchets inertes (gravats...). En 2006, pour faire face à la diminution des capacités d'incinération le SYCTOM a dû faire appel à deux centres d'enfouissement techniques de classe 2 extérieurs à son territoire : Crépy-en-Valois et Liancourt-Saint-Pierre (60).

Le SYCTOM de l'agglomération parisienne dispose également d'un centre de transfert permanent (Romainville) et d'un centre de transfert provisoire situé sur le site de l'ancienne usine d'Issy-les Moulineaux jusqu'à la mise en service du centre multifilières d'Isséane. Ils permettent de réguler le flux des déchets en les orientant vers les différents centres de traitement.

La politique du SYCTOM en matière de traitement des déchets s'articule autour des points suivants : diversifier les modes de valorisation des déchets, diminuer les pollutions, développer le recours aux modes de transport alternatif et réduire la quantité de déchets à traiter.

Par ailleurs, le SYCTOM a mis en place, depuis 2004, des Commissions locales d'information et de sécurité (CLIS) qui ont pour vocation d'informer annuellement et de façon transparente sur le fonctionnement de ses usines d'incinération.

> RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR FILIÈRE DE TRAITEMENT

RÉPARTITION EN ENTRÉE DE FILIÈRE

	2004		2005		2006	
	Paris	SYCTOM	Paris	SYCTOM	Paris	SYCTOM
Tri-recyclage(1)	15 %	18,9 %	17,4 %	18,9 %	18,8 %	16,5 %
Incinération(2)	82 %	74,3 %	79,6 %	73,5 %	61,7 %	60,1 %
Centre de transfert	3 %	6,8 %	3 %	7,7 %	19,6 %	23,4 %

(1) La part recyclage englobe la collecte sélective, les encombrants et les déchetteries faisant l'objet d'un tri.

(2) Après incinération, valorisation matière des mâchefers, des ferrailles et de l'aluminium.

La fermeture, définitive en février, de l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux et sa transformation en centre de transfert des déchets expliquent les différences sensibles des chiffres 2006 par rapport aux années précédentes.

SCHÉMA DE TRAITEMENT ET DE DEVENIR DES DÉCHETS PARISIENS

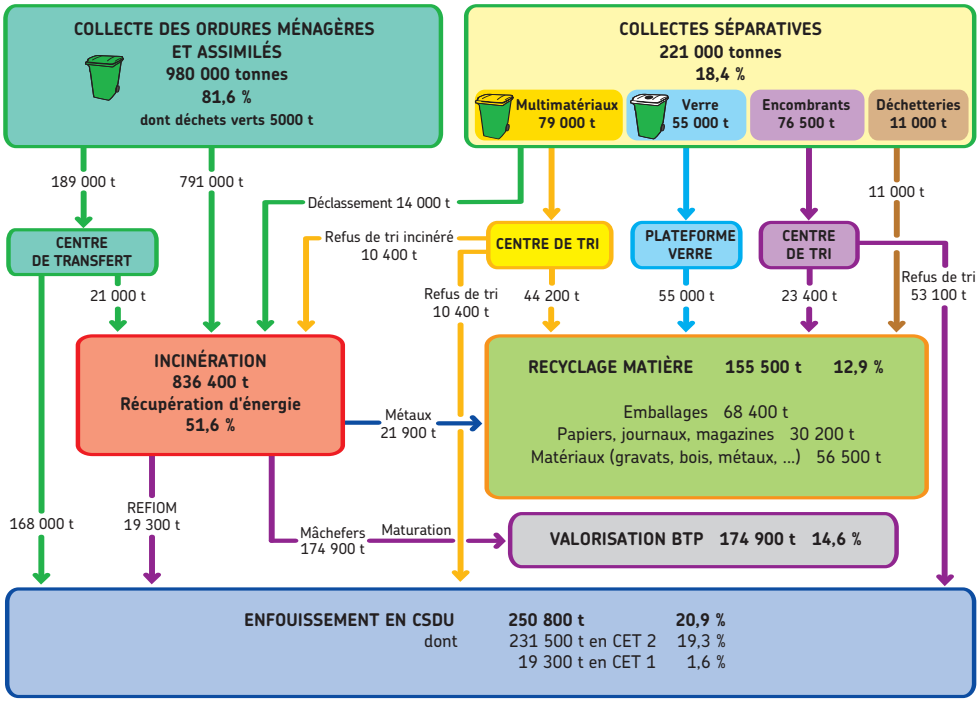

> BASSINS VERSANTS ET LIEUX DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES PARISIENNES

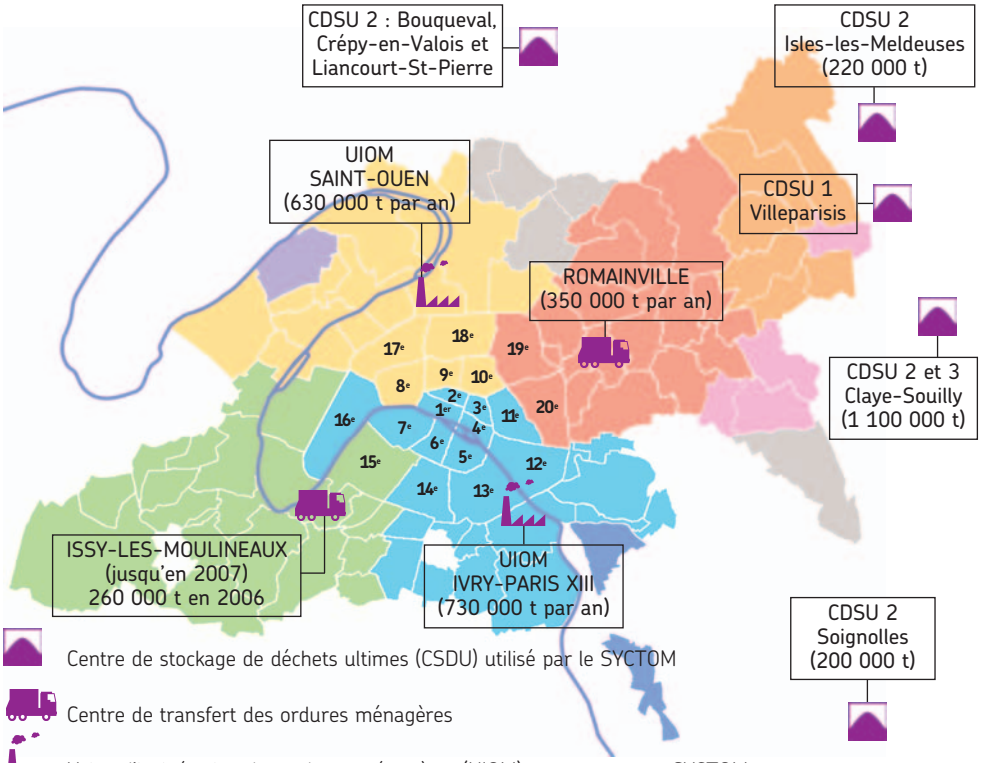

> LES RÉSULTATS DE L'INCINÉRATION EN 2006 AU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Centres d'incinération	Total 2004	Total 2005	Total 2006
Total incinéré	**1 983 942 t**	**1 929 084 t**	**1 525 563 t**
Sous-produits valorisés	**3 centres SYCTOM uniquement**	**3 centres SYCTOM uniquement**	**3 centres SYCTOM uniquement**
Électricité	351 990 MW/h	331 242 MW/h	214 794 MW/h
Vapeur	4 759 380 t	3 714 209 t	2 377 096 MW/h
Mâchefers	448 690 t	425 869 t	315 985 t
Ferrailles	41 940 t	42 176 t	37 325 t
Aluminium	1 790 t	2 543 t	3 163 t
Résidus non valorisés REFIOM (destinés à l'enfouissement en CSDU1)			
Boues d'épuration	50 220 t	41 132 t	34 877 t
Cendres			

** données arrondies*

L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à EDF. La CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) se procure dans les usines d'incinération, la vapeur correspondant à l'alimentation en chauffage de 240 000 équivalents logements.

> LES RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2006 AU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

	2004	2005	2006
TOTAL des déchets triés livrés au SYCTOM (collectes sélectives)	**139 870 t**	**142 513 t**	**153 428 t**
Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage	**94 620 t (69,5 %)**	**99 607 t (69,9 %)**	**105 140 t (68,5 %)**
Emballages papiers et cartons	15 520 t	19 148 t	23 097 t
Journaux, magazines	51 450 t	53 894 t	58 789 t
Autres papiers et cartons	17 310 t	15 311 t	12 574 t
Emballages en plastique	7 190 t	7 596 t	7 398 t
Métaux ferreux (acier)	2 270 t	2 101 t	2 114 t
Métaux non ferreux (aluminium)	50 t	50 t	74 t
Briques alimentaires	570 t	773 t	736 t
Petit électroménager	160 t	335 t	358 t
Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les CSDU	**45 250 t (30,5 %)**	**42 906 t (30,1 %)**	**48 287 t (31,5 %)**

**données arrondies*

Les données de ce tableau ne concernent que les déchets contenus dans le bac jaune. Le verre est, pour sa part, recyclé à 100 %, et les encombrants à 33 %, les résidus étant acheminés en CSDU.

> BASSINS VERSANTS ET LIEUX DE TRAITEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES ENCOMBRANTS

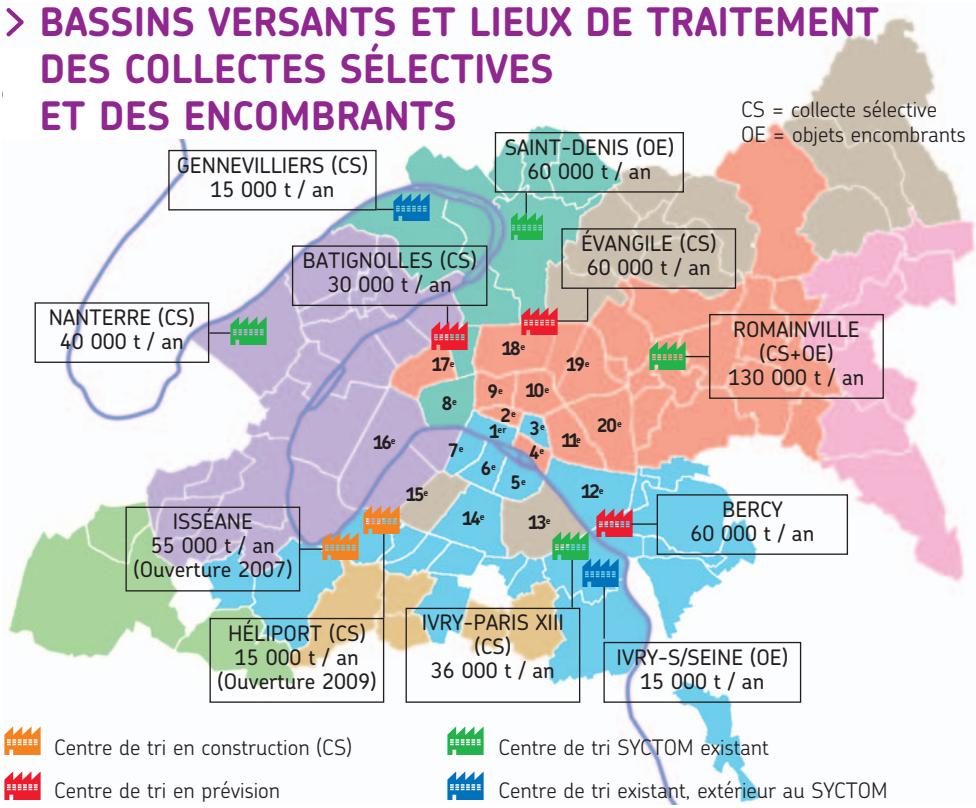

> L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Grâce aux travaux de conformité entrepris en 2005 dans les usines d'Ivry et de Saint-Ouen, les rejets de polluants dans l'atmosphère ont été divisés par 100 en 2006 (voir tableau ci-joint). Les mesures des rejets sont désormais réalisés en continu. L'usine d'Issy-les-Moulineaux, trop vétuste, a dû fermer définitivement le 28 février 2006.

Par ailleurs, et toujours dans l'objectif de limiter les nuisances générées par l'élimination des déchets, une diversification des modes de traitement est mise en œuvre avec le renforcement de la capacité des centres de tri et le développement de la méthanisation : 4 centres de tri parisiens sont en projet dont un, celui de l'héliport (Paris 15e), ouvrira finalement ses portes en 2009 (suite au retard pris en raison de découvertes archéologiques de première importance sur le site), et 2 centres de méthanisation, d'une capacité globale de 200 000 tonnes, devraient être implantés en Seine-Saint-Denis. Le principe de méthanisation s'appuie sur le procédé de dégradation de la matière organique aboutissant à la production d'un biogaz ou méthane qui permet de produire de l'électricité.

> ÉCONOMIES DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE RÉALISÉES AU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE GRÂCE À LA COLLECTE SÉLECTIVE

Tonnage envoyé par le SYCTOM en filière de recyclage en 2006	Économies réalisées		
	en matières premières	en CO_2	et en énergie
2 114 t d'acier	3 000 t de minerai de fer 1 208 t de coke (charbon) 2 305 m³ d'eau	3 808 t	13 409 MW/h
74 t d'aluminium	163 t de bauxite 666 m³ d'eau	54 t	2 190 MW/h
7 394 t de plastiques	6 130 m³ de pétrole 1 807 833 m³ de gaz naturel 62 000 m³ d'eau	8 916 t	88 923 MW/h
95 196 t de papier-carton	249 180 t de bois 1 610 380 m³ d'eau	-	1 048 280 MW/h
96 300 t de verre (dont 93 400 t ne transitant pas par le SYCTOM)	63 533 t de sable 52 060 m³ d'eau	38 520 t	105 500 MW/h

mode de calcul : logiciel e-tonnes Eco-emballages

> DIRECTION DES FUMÉES EN FONCTION DES VENTS

Directions des vents enregistrées à la station météorologique de Paris-Montsouris de 1981 à 2005 (source : Météofrance-mai 2005).

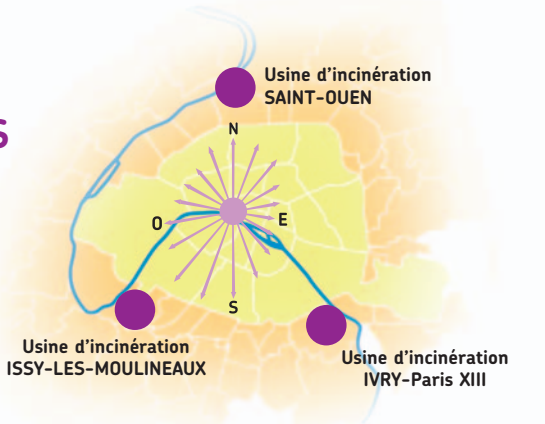

> REJETS DANS L'ATMOSPHÈRE EN 2006 DES USINES D'INCINÉRATION DU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Polluants (Concentrations en mg/m³ à 11 % d'O_2)	Réglementation UIOM	Rejets gazeux constatés en 2006 (2)							
	Normes obligatoires depuis le 28/12/05 (1)	Saint-Ouen				Ivry-Paris XIII			
		mars	mai	août	oct.	mars	juin	août	oct.
Poussières totales	10	5,5	4	2,7	4,4	4,7	1,9	7,1	6,1
Gaz acides									
Acide chlorhydrique HCl	10	0,8	1,5	0,5	0,5	0,1	0,7	3,5	0,4
Acide fluorhydrique HF	1	0,1	< 0,2	0,2	< 0,2	< 0,1	< 0,2	< 0,3	< 0,3
Dioxyde de soufre SO_2	50	27	29	17	14	13	13	10	12
Métaux lourds									
Cadmium (Cd) + Thallium (Tl)	0,05	< 0,02	< 0,02	<0,006	<0,004	< 0,03	<0,006	<0,006	<0,008
Mercure	0,05	0,002	0,008	0,006	0,004	0,007	0,004	0,008	0,006
Autres : Antimoine + Arsenic + Chrome + Cobalt + Cuivre + Manganèse + Nickel + Plomb + Vanadium	0,50	0,13	0,09	0,11	0,13	0,10	0,10	0,19	0,13
Oxydes d'azote ($NOx=NO+NO_2$)	200 si > 6 t / h	52	66	51	47	39	73	35	43
Dioxines et furanes (ng/m³)	0,10	0,04	0,15 (3)	0,05	0,02	0,03	0,004	0,003	0,03

(1) Arrêtés du 20/09/02 transcrivant en droit français la directive européenne 2000/76 du 04/12/2000.

(2) Mesures effectuées en continu par le SYCTOM en 2006.

(3) Moyenne des 2 fours, qui intègre une mesure du four 1 de 0,1 ng/Nm3 et du four 2 de 0,2 ng/Nm3, valeur isolée qui n'a jamais été constatée et corroborée par les autres mesures réglementaires ou ponctuelles faites en 2006.

Les indicateurs financiers

> DÉPENSES LIÉES À LA COLLECTE EN 2006 : 364,6 M€

LES DIFFÉRENTS POSTES

On distingue :

- Les prestations effectuées par des entreprises sous contrat qui s'élèvent à : 91,3 M€
  et se répartissent de la façon suivante :

		Total versé en 2006
Collecte des déchets	Véolia/Nicollin	39,9 M€
	Suez (SITA)	24,3 M€
	Véolia (CGEA)	2,9 M€
	Polyurbaine	1,6 M€
	Dragui Transports	3,1 M€
	Sepur	2,4 M€
	Paté	1,1 M€
Fourniture et maintenance des bacs de collecte	Plastic omnium	7,7 M€
	Citec Environnement	5,1 M€
Gestion des déchetteries	EPES	3,1 M€

- Les charges de personnel affectées à la collecte (personnel en régie et services supports) : 133,4 M€
- Les charges à caractère général (achats de fournitures, moyens généraux, communication...) : 26,4 M€
- Les charges d'investissements (achat de véhicules, de matériel roulant, constructions...) : 11,7 M€
- La redevance versée au SYCTOM de l'agglomération parisienne pour le traitement des déchets : 101,8 M€
  Elle se décompose en une part « population » d'un montant de 16 M€ calculée sur la base de 5,92 € par habitant majorée de 20 % pour la Ville de Paris et une part « tonnages » s'élevant à 85,8 M€, calculée sur la base de 75,62 € par tonne de déchets traités.

Pour s'adapter à une réglementation de plus en plus exigeante sur les plans sanitaire et environnemental, les coûts de traitement ont régulièrement augmenté au cours de ces quinze dernières années.

Évolution de la redevance versée au SYCTOM de l'agglomération parisienne (en euros par tonne)

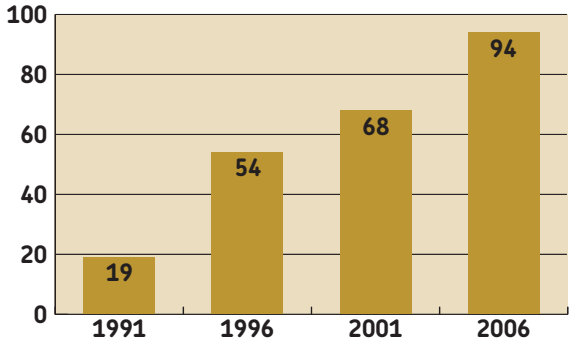

> FINANCEMENT DE LA COLLECTE EN 2006 : 372,6 M€

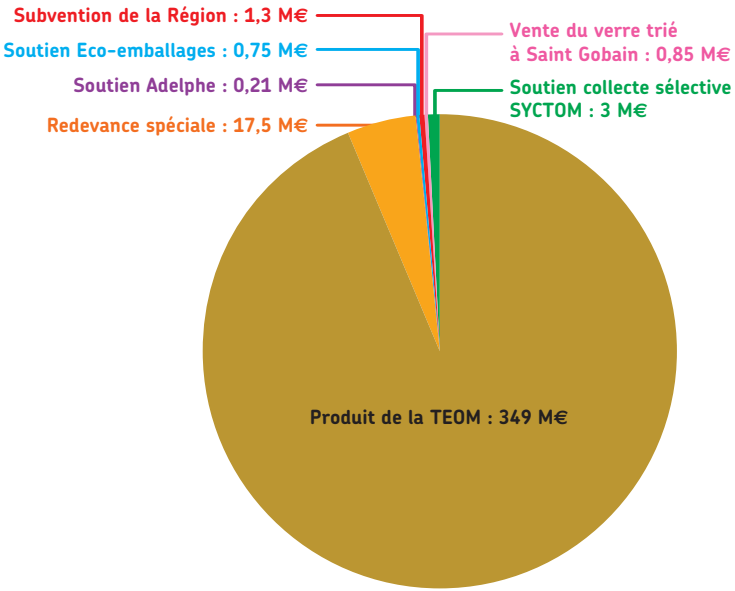

- La Ville de Paris finance le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est calculée à partir de la valeur du foncier non bâti. Par ailleurs, pour les professionnels dont la production de déchets est importante (> à 330 litres/jour), la Ville a mis en place une redevance spéciale proportionnelle au volume de déchets collectés.

En 2006, le produit de la TEOM s'élève à : **349 M€**

La redevance spéciale (déchets non ménagers) a rapporté : **17,5 M€**

Autres recettes perçues par la Ville en 2006 pour la collecte des déchets :

- Soutien versé par les sociétés agréés Adelphe et Eco-emballages pour favoriser la collecte et le tri des emballages ménagers. Ils traduisent la responsabilité et la participation des fabricants d'emballages à leur élimination.

Le soutien Eco-emballages s'est élevé à : **0,75 M€**

Le soutien Adelphe s'est élevé à : **0,21 M€**

- Soutien de la collecte sélective versé par le SYCTOM : **3 M€**

- Recettes industrielles obtenues par la vente du verre trié à Saint Gobain : **0,85 M€**
Grâce à une nette amélioration de la qualité, on enregistre une progression de ces recettes pour la deuxième année consécutive.

- Subvention accordée par la Région Ile-de-France pour l'achat de bennes au GNV : **1,3 M€**

COÛT BUDGÉTAIRE DES COLLECTES POUR LA VILLE DE PARIS EN 2006

Résultats exprimés en euros TTC par tonne	Ordures ménagères	Verre		Multimatériaux	Objets Encombrants (coût 2005)
		colonnes	GPV et particuliers		
Coût moyen de collecte	109	103	168	175	505
Coût bacs, colonnes ou supports	12	22	10	23	
Coût de traitement par le SYCTOM	94			94	94
Soutien du SYCTOM* à la collecte sélective				-126	
Recette de valorisation du verre		-23	-23		
Subvention ADELPHE			-5		
Coût total	215	102	150	166	599
Cout moyen par habitant	90,40	0,50	3,10	5	20,70

* Remboursement de la part « tonnages » (80 €/t) plus aide à la collecte sélective (46 €/t).

Les erreurs de tri ont un coût

La présence de déchets non recyclables ou non conformes aux capacités de recyclage dans les bennes peut entraîner la pollution de la totalité de son contenu et son déclassement par le centre de tri, c'est-à-dire son renvoi vers l'incinération. Au coût de collecte sélective, s'ajoute alors le coût de traitement comme ordures ménagères, mais aussi la perte du bénéfice écologique. De plus, ce déclassement entraîne le non-versement par le SYCTOM du soutien à la collecte sélective. Cette collecte, à la base moins onéreuse grâce à cette aide du SYCTOM, revêt alors un surcoût de 77 euros par rapport à la collecte des ordures ménagères.

Glossaire

BOUES : résidus issus du traitement des eaux filtrant les fumées d'incinération

CENDRES : particules volantes contenues dans les fumées, récupérées par des filtres électrostatiques.

COLLECTE DES DÉCHETS : ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement = collecte en porte-à-porte au domicile des Parisiens + apport volontaire en déchetterie par les particuliers + colonnes à verre + apport en déchetterie des déchets ramassés sur voie publique par les services de propreté.

CSDU : centres de stockage des déchets ultimes. Les déchets qui ne sont ni incinérés ni valorisés sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 2 catégories de CSDU : les CSDU1 pour les déchets spéciaux ou toxiques, les CSDU2 pour les déchets ménagers et assimilés.

DECLASSEMENT DE BENNE : benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant des déchets non recyclables et redirigée vers l'incinération.

DEEE : déchets d'équipements électriques ou électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur. DEEE blanc = gros électroménager, DEEE brun = matériel hi-fi et DEEE gris = matériel audiovisuel et informatique.

DNM : déchets assimilables aux ordures ménagères mais produits par les entreprises, artisans et commerçants parisiens et collectés par les services municipaux.

DTQD : déchets toxiques en quantités dispersées. Déchets spéciaux des ménages (peintures, solvants,...) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent.

ENCOMBRANTS : les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, gravats, ferraille...

FINES : tous les déchets inférieurs à 2 mm.

GNV : Gaz naturel pour véhicules. Energie qui présente les meilleures performances environnementales du moment car émettant moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène.

GPV : Gros producteurs de verre, en majorité les métiers de la restauration.

MÉTHANISATION : procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

MM : Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en bacs jaunes.

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

OM : ordures ménagères ou déchets des ménages et collectés dans les bacs verts.

Porte-à-porte (collecte en) : collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs vert, jaune et blanc, des DNM, des encombrants des particuliers.

REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Ce sont les cendres et les boues.

Réalisation DPE - imprimé sur papier recyclé

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

MISSION COMMUNICATION

2 RUE BEAUBOURG 75004 PARIS

Toute l'info sur la ville !

paris info Le 3975* Paris.fr

*Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur